

## Communiqué de presse

### 23 janvier 2008, SFR Entreprises est le 1<sup>er</sup> opérateur mobile à signer le Pacte PME



De gauche à droite : Bertrand Mabilie, Annie Geay, Thierry Gaiffe

Bertrand Mabilie, Directeur Général SFR Entreprises, a signé le Pacte PME le 23 janvier 2008 avec Thierry Gaiffe, Président du Comité Richelieu et Annie Geay, Directrice Innovation d'Oséo Innovation. SFR rejoint ainsi les 43 entreprises signataires du Pacte PME.

#### SFR Entreprises développe sa stratégie de partenariats innovants

Avec plus de 18 millions de clients, SFR est le deuxième opérateur de télécommunications mobiles en France. Disposant de ses propres réseaux GSM/GPRS/Edge et UMTS/HSDPA, SFR développe pour les particuliers, les professionnels et les entreprises des offres complètes de téléphonie mobile, de services multimédia et de solutions mobiles data. Opérateur référent des nouveaux usages du mobile, SFR a lancé les premiers services 3G et 3G+ du marché français et comptait 4 millions de clients 3G/3G+ fin décembre 2007. Pour les entreprises, SFR a mis en place une organisation dédiée, via sa division SFR Entreprises, reposant sur des distributeurs SFR Entreprises et un Service Clients dédié. Une large gamme de forfaits, de services et d'offres Mobile Data répond aux besoins spécifiques des entreprises et des professionnels indépendants. SFR bénéficie d'un actionariat stable avec deux grands actionnaires : Vivendi (56 %) et Vodafone (44%).

*« La signature du Pacte PME va permettre à SFR Entreprises de développer des partenariats qui s'appuieront sur l'ensemble des acteurs du marché de l'informatique mobile (les partenaires Machine to Machine, Mobile IT Program). Sur le marché en forte croissance des applications Métiers mobiles, le Pacte PME permettra de nouvelles synergies, à la fois commerciales et technologiques, entre les PME innovantes et les grands comptes, dont SFR Entreprises fait à présent partie », Bertrand Mabilie, Directeur Général SFR Entreprises.*

#### A propos du Pacte PME

Lancé en septembre 2005, le Pacte PME est un dispositif qui permet de faciliter et renforcer les relations entre les PME innovantes et les grands comptes, dans l'intérêt de chacune des parties prenantes. Il se place à la croisée de 3 objectifs

- pour les PME innovantes, augmenter leur chiffre d'affaires,
- pour les grands comptes, réussir l'innovation ouverte et développer la concurrence,
- pour la société dans son ensemble, renforcer la croissance et l'emploi.

Pour ce faire, plusieurs outils sont mis à disposition des grands comptes signataires et des 1800 PME inscrites à ce jour au Pacte PME : place de marché, programme Passerelle, soutien juridique... De plus, des indicateurs sur le montant de la part des PME dans les achats des grands comptes sont publiés annuellement. Pour aller plus loin : [www.pactepme.org](http://www.pactepme.org)